



## **REVUE DE PRESSE**

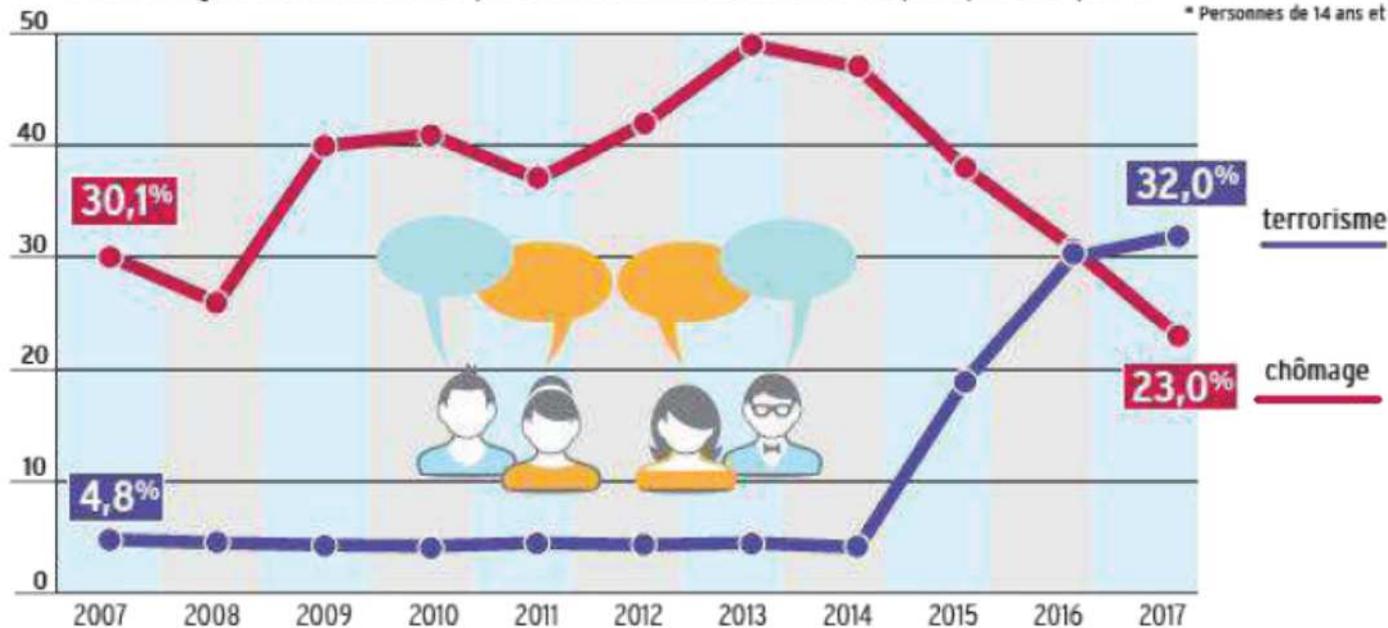
**Vendredi 08 décembre 2017**



## Le terrorisme, première préoccupation des Français

% de Français considérant les problèmes suivants comme les plus préoccupants\*

\* Personnes de 14 ans et plus



**35%**  
des femmes

citent le terrorisme  
comme le problème  
le plus préoccupant  
contre 29% des hommes

**46%**  
des 14/17 ans

déclarent le terrorisme  
comme le problème  
le plus préoccupant  
contre 27% des 50 ans et plus

# Charente limousine repasse à l'offensive

La partie de ping-pong par presse interposée se poursuit entre élus de la majorité départementale et ceux de Charente limousine, emmenés par Philippe Bouty, le président de la communauté de communes qui est aussi leader de l'opposition départementale. Le sujet qui brouille, encore et toujours: la fibre optique. Philippe Bouty n'a pas du tout aimé les propos tenus lors du conseil communautaire de Rouillac insinuant que la convention liant SFR et la Charente limousine serait «*invalidé*» (CL de mercredi). «*Jusqu'à présent, je n'ai pas souhaité répondre à ces assertions avant la rencontre qui était programmée avec Monsieur le préfet le mercredi 6 décembre pour évoquer les derniers doutes qu'il avait sur la légalité de cette décision. Il s'avère qu'elle est parfaitement légale tant du point de vue de la rédaction de la convention que des statuts qui ont fondé notre EPCI à l'adopter*», indique Philippe Bouty.

Et de jeter à son tour une pierre dans le jardin du Département et de Charente Numérique en faisant remarquer que le réseau d'initiative publique de Charente Numérique n'avait pas encore été déposé auprès de l'Arcep, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. «*Une période de consultation de deux mois s'ouvrira pendant laquelle les opérateurs privés feront connaître leurs intentions de déploiement sur le territoire Charentais. À la suite de cette consultation, ce sera au projet de Charente Numérique d'être adapté pour couvrir les seules zones qui connaîtront encore une carence d'investissement*



**François Bonneau et Philippe Bouty défendent leurs positions, radicalement opposées.**

Photo archives CL

privé», estime Philippe Bouty qui parie que certains de ses collègues suivront son exemple.

«*Pas du tout*», rétorquent Jacques Chabot et François Bonneau qui, hier, étaient avec les élus de gauche de la Région afin de signer une convention à 24 millions pour fibrer le département «*Nous sommes en contact avec l'Arcep depuis le début et tout ceci ne change rien. C'est l'Arcep elle-même qui nous a demandé de ne déposer notre réseau qu'une fois que nous en aurions les contours définitifs. Rien ne change donc, ni sur le plan, ni sur le calendrier.*»

Il faut donc continuer à compter les points entre les deux camps, avec une fin de match prévue en 2022. Et Philippe Bouty de jurer qu'il saura faire respecter ses engagements à SFR, malgré les doutes clairement affichés de la Région et du Département.

# Philippe Coste: «Que le cognac soit une fierté nationale»

Chef de la famille du négoce au sein de l'interprofession, Philippe Coste rêve que le cognac soit enfin prophète en son pays. Et fait le point sur les dossiers du moment.

Ismaël KARROUM  
i.karroum@charentelibre.fr

**S**a reconduction n'a guère fait de remous. P-DG de Meukow, Philippe Coste, plus ancien membre de la commission permanente de l'interprofession du cognac malgré ses 53 ans, hérite, pour la deuxième fois consécutive, de la casquette de chef de la famille du négoce au BNIC. Un poste plus stratégique qu'honorifique, tenu pendant des décennies par Yann Fillioux, l'ex-maître de chai de Hennessy.

”

**Il faut mettre en place un groupe de travail «innovation». Les marchés bougent très vite et il faut définir avec la viticulture, collectivement, jusqu'où on peut aller.**

**Vous succédez, à l'interprofession, à Yann Fillioux. Ce poids n'est-il pas écrasant?**

**Philippe Coste.** On a cet héritage de lui. Yann Fillioux était quelqu'un d'extraordinaire pour sa maison: il ne lâchait jamais rien quand il était question des intérêts de Hennessy, c'est sûr. Mais c'est aussi grâce à lui que le négoce est fort et structuré, que le négoce a désormais de l'importance pour construire l'avenir de l'interprofession.

**Il y a aussi des tensions pour les approvisionnements en eau-de-vie. Quelles mesures souhaitez-vous voir mises en œuvre?**

Le business plan a une grande qualité: les décisions ne se pren-



Philippe Coste veut travailler sur l'attractivité de la filière et du territoire afin d'attirer de nouveaux talents dans les entreprises du cognac.

Photo archives Majid Bouzzit

nent pas dans l'émotion. Mais lorsque les prévisions de rendement dépassent l'acceptable, la solution, c'est de planter de nouvelles surfaces. On a demandé à la viticulture d'anticiper les plantations prévues de deux ans, sachant qu'on a un programme sur neuf ans. L'idée n'est pas de modifier ce plan mais de l'accélérer, sachant qu'il est plus simple de réduire les surfaces que de les augmenter en cas de retournement du marché. La viticulture ne veut pas. Mais il faudra pourtant trouver une solution et se pencher sur la façon de reconstituer les réserves climatiques, vidées par les aléas météo et dans un contexte où les rendements demandés sont déjà au maximum.

**De nombreuses maisons ont des soucis de recrutement, que ce soit pour les métiers de production et ceux d'encadrement.**

Ça fait partie des enjeux d'avenir. Et cela rejoint l'attractivité du territoire et de la filière. En Écosse, le scotch whisky est une fierté nationale. Chez nous, le cognac ne l'est pas, alors que c'est une part de notre patrimoine, un véritable trésor. L'un de mes rêves, ce serait que les maîtres de chai du cognac soient un jour reçus à l'Élysée. Ce serait une véritable reconnaissance pour ces garants d'un savoir-faire et d'une authenticité. N'importe où dans le monde, le cognac est un objet de fierté: on l'oublie ici. Il faut déjà recréer cette fierté pour donner envie de travailler pour la filière. Mais il faut aussi faciliter les déplacements, l'ouverture sur le monde, donner envie aux conjoints de s'installer ici quand on recrute. Et franchement, sur le dossier des trains, si on avait voulu faire fuir les gens, on ne s'y serait pas pris autrement. Cette

gare, c'est infernal. On ne nous a jamais consultés, jamais demandé de quoi on avait besoin alors que le cognac, je le rappelle, c'est aujourd'hui plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est plus que le champagne et le bordeaux! Il faut aussi que l'on crée des passerelles avec le monde universitaire. L'université des eaux-de-vie, c'est un premier point. Mais il faut aller au-delà.

**Extérieurement, on a l'impression d'observer un marché du cognac à deux vitesses, avec des «grands» à qui tout sourit et des PME à la peine. Faut-il s'inquiéter?**  
Ce ne sont pas les succès de Hennessy et Rémy Martin qui pénalisent le reste de la catégorie. Je pense même que leur percée nous offre encore plus d'opportunités. Tout le monde ne pense pas comme moi sur ce point, il y a

”

**L'un de mes rêves, ce serait que les maîtres de chai du cognac soient un jour reçus à l'Élysée.**

débat dans notre famille, mais c'est ma position. Je pense que le problème est plus complexe: en Scandinavie, un marché mature, les ventes de VS baissent malgré des prix qui sont bas. Et la fiscalité y est élevée. Alors si le consommateur se détourne du VS à cause du prix, il ne reste plus beaucoup de solutions de repli. Aux États-Unis, avec le «three-tier system», on ne peut pas toucher les détaillants en direct. Le passage par la filière grossiste est obligatoire. Or, ce secteur se concentre et plus il se concentre, plus les importateurs et grossistes privilégient les grandes marques internationales. La Chine est de nouveau bien orientée depuis 2012. Mais on ne va pas se cacher qu'il faut aussi y faire face à un système de distribution compliqué, moins structuré.

**Lorsque Donald Trump menace de mettre en place une taxe à visée protectionniste, ça vous inquiète?**  
Si cela devait arriver, ce serait une catastrophe.

**Quel est le premier dossier sur le bureau du chef de famille du négoce?**

Mettre en place un groupe de travail «innovation». Les marchés bougent très vite et il faut définir avec la viticulture, collectivement, jusqu'où on peut aller. Même si les viticulteurs ne vont pas sur les marchés, nous nous devons de leur montrer ce qui s'y passe, avec qui on travaille et avec qui on est en concurrence. Sans jamais perdre de vue que l'on est le spiritueux le plus cher à produire au monde. On a un patrimoine commun qui s'appelle le cognac, reconnu mondialement grâce à des contraintes que l'on s'est fixées pendant des générations. Comment évoluer tout en respectant ce patrimoine? On a aussi des compétences extraordinaires avec la tonnellerie: on peut se poser avec les tonneliers pour analyser ce qui se fait et ce qui pourrait se faire.

■ Bourré d'amiante, le toit des halles de Cognac se dégrade et pourrait relâcher des fibres ■ Chargée de le surveiller, la Ville n'a rien remarqué ■ Gênant.

# Le toit amianté du marché couvert fait tousser la Ville

Marc BALTZER  
m.baltzer@charentelibre.fr

Il suffit d'un coup d'œil pour s'en apercevoir. À plusieurs endroits, sous les halles de Cognac, les plaques en fibrociment amianté du toit sont en train de s'effriter et pourraient larguer des fibres cancérogènes dans l'air. Ici, un trou qui laisse entrer la lumière du jour. Là, «des pelures quand même assez particulières, effectivement», reconnaît le responsable des services techniques de la Ville, Bruno Allafort, contacté hier par CL avec une série de photos édifiantes (ci-dessous). La situation est gênante pour la municipalité, propriétaire des lieux, qui affirme n'avoir rien remarqué jusqu'à présent.

**Plus de 200.000 € pour remplacer les plaques**

Pourtant, depuis 2002, la loi impose aux propriétaires de bâtiments construits avant 1997 de réaliser un Dossier technique amiante (DTA), où sont répertoriés les matériaux dangereux. C'est le cas des halles, dont le toit a été posé dans les années 1970. Problème pour la Ville: la loi exige que ce dossier soit tenu à jour.



Légalement, le propriétaire d'un établissement recevant du public (Ici la Ville) est censé veiller au bon état des matériaux amiantés présents dans son bâtiment.



Les plaques constituées d'amiante et de ciment datent des années 1970. En 2004, lors de précédents travaux réalisés sur les halles, leur remplacement n'avait pas été jugé nécessaire. Treize ans plus tard, la situation n'est plus la même. Photos M. B.

Avec des analyses régulières, quand il s'agit d'amiante friable. Lorsque le produit est stable, comme les plaques de fibrociment, «il faut tout de même s'assurer qu'il reste en bon état et intervenir dès qu'il y a une évolution visible, ou un signalement

[extérieur]», indique Jacqueline Gervais, présidente de Cerarad 16, qui soutient les victimes de l'amiante (Andeva). Ce qui n'a pas été fait, visiblement.

## «On fera ce qu'il faut»

«Personne ne nous l'avait signalé, reprend Bruno Allafort. Des études ont été réalisées récemment et n'ont rien mentionné non plus. Même si la commande concernait la solidité de la structure, c'est étonnant.» D'autant plus étonnant que la Ville envisageait justement de procéder au renforcement d'une pile du bâtiment, l'an prochain, pour environ 180.000 €.

Le projet devait être présenté en conseil municipal lors des prochaines séances budgétaires, mais l'idée a été mise en suspens pour des raisons financières. Elle demanderait une intervention sur le fibrociment, avec de coûteuses mesures de confinement. Parce que le toit est ancien (et seulement pour cette raison, affirmait la mu-

nicipalité voilà quelques jours), une étude sur son remplacement a été demandée. Tarif: 167.000 € de matériel, plus environ 50.000 € de confinement et d'élimination des déchets. La facture doublerait, ce qui n'avait pas été prévu au départ. Désormais, «le fait que vous nous ayez signalé ces écailles dans le toit encourage vivement le fait de le remplacer dès l'an prochain», estime Bruno Allafort. «La sécurité est prioritaire, même en budget contraint, confirme Michel Gourinchas, à la vue des mêmes photos. Je ne suis pas diagnostiqueur mais si ça se voit à l'œil nu, c'est qu'il y a un souci. S'il y a un risque, on fera ce qu'il faut. S'il faut sacrifier [des travaux dans] une rue, on le fera.» D'ailleurs, précise-t-il, un appel d'offres a été lancé pour un diagnostic amiante de tous les bâtiments de la Ville. D'abord, il faudra effectuer des mesures d'empoussièrement aux halles, qui diront si le fibrociment largue des fibres. Le cas échéant, le fonctionnement même du marché pourrait être compromis provisoirement.

# Le centre d'accueil du Puzzle retrouve sa place en centre-ville

La nouvelle halte de jour pour personnes en difficulté est en cours d'aménagement près de la place Camille-Godard. Ouverture en 2018.



Le bâtiment appartient à la Ville et servait de logement de fonction. Le déménagement doit finir aujourd'hui.

Photo M. B.

Marc BALTZER  
m.baltzer@charentelibre.fr

Prendre une douche ou un café, laver son linge et remplir ses papiers administratifs, tout en étant accompagné par des professionnels du secteur social. Bientôt, les personnes en difficulté de Cognac (avec ou sans domicile fixe) pourront à nouveau réaliser ces gestes quotidiens au centre-ville, grâce à l'ouverture du «Puzzle», annoncée en début d'année prochaine.

Hier matin, la halte de jour de 19 places (gérée depuis 2015 par le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Grande-Garenne) a commencé son déménagement au 41, rue Plumejeau, près du parking Camille-Godard. L'opération doit s'achever aujourd'hui. Aupa-

ravant, la structure était excentrée sur le site de l'ancien hôpital, là où sera bientôt construit un Foyer de jeunes travailleurs (lire CL d'hier). Elle s'y était installée en raison de la vétusté des locaux précédents, proches de la gare. Dans la nouvelle maison, entre les cartons, les travailleurs sociaux sont restés discrets, hier.

## Vaincre les peurs

«On préférerait ne pas communiquer avant deux ou trois semaines», explique l'un d'eux anonymement. Selon lui, une partie du voisinage ne serait pas emballée par la présence des usagers. Des réunions seront organisées dans l'espoir d'apaiser les inquiétudes. On pourrait y retrouver l'adjointe au maire en charge des solidari-

tés, Marianne Reynaud-Jeandier, convaincue de la pertinence du nouvel emplacement. «Il ne faut pas crier au loup avant qu'il arrive: il ne s'agira pas de marginaux qui vont errer dans le quartier, anticipe-t-elle. Au contraire. Avec un lieu central, ils zoneront moins. S'il y a bien un endroit dans une ville où les choses se passent bien, c'est près de ces structures, grâce à l'accompagnement de professionnels.»

De l'extérieur, la bâtisse apparaît plus agréable que les précédentes: 200 m<sup>2</sup> rénovés par le CHRS, avec un jardin fermé. Il s'agit d'une propriété de la Ville, qui a longtemps servi de maison de service à l'ancien directeur des services techniques de Cognac. Un contrat de location a été signé avec le centre Grande-Garenne.

## Le viet vo dao affiche sa bonne santé



**L**e club de viet vo dao, art martial vietnamien, a tenu son assemblée générale mardi, à la salle des fêtes de Châteaubernard. L'occasion pour son président, Christophe Rigaudie, de se féliciter de la bonne santé de l'association, avec notamment l'arrivée de huit enfants cette année, et dont il a tenu à souligner «l'assiduité

et la volonté» pour cette discipline exigeante (Photo CL).

Le trésorier a présenté des comptes à l'équilibre pour 2017-2018, permettant un peu de renouvellement de matériel et la participation à des stages organisés en région. L'association souhaite maintenant se faire mieux connaître pour se développer et assurer sa pérennité.

# Bilan au beau fixe pour VS Pack

Le salon a fermé hier, après trois jours denses d'une neuvième édition qui est encore montée en gamme pour les organisateurs.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

Un premier prix pour un emballage de spiritueux réutilisable qui se transforme en un amplificateur de son pour smartphone, le projet «Wave vodka» de trois étudiantes de l'IUT de Reims. Le second prix pour «Ginky», de la filière FS Pack du lycée Louis-Delage de Cognac, pour une bouteille de spiritueux personnalisable (photo et bouchon-tampon encreur), établissement qui a également décroché le coup de cœur technique du jury pour «Confiance» avec un bouchon connecté à lecture par empreinte digitale.

Après «Spiripack», concours dédié aux entreprises, le salon VS Pack a décerné hier ses lauriers aux jeunes étudiants des filières packaging lors du concours «Free Pack Spirit» à L'Espace 3000. Un coup d'éclairage sur les jeunes et sur l'innovation avant de boucler les portes de cette neuvième édition qui a fait la part belle à la filière durant trois jours. 105 entreprises ont présenté leur savoir-faire en matière d'innovation packaging et technologique lors de ce salon «premium»



Avant de baisser le rideau, le salon a mis en lumière les jeunes étudiants de la filière, hier, lors du concours «Free Pack Spirit» de l'Innovation. Photo G. B.

réservé aux professionnels et organisé tous les deux ans.

«Une très belle édition, se félicite Jean-Christophe Boulard, le directeur d'Atlanpack, organisateur de l'événement, celle de la maturité. On a eu plus d'exposants que d'ordinaire. On montre encore une fois que Cognac, avec son savoir-faire innovant, est en mesure d'attirer tous les acteurs de la filière à la recherche d'idées, d'innovations et de solutions». Et de souligner «le

très bon développement du salon au niveau international avec 40 % de participants en plus même s'ils ne représentent encore que 10 % du total, et les efforts des exposants qui investissent de plus en plus dans leurs stands», salue-t-il.

Un organisateur qui, avant de penser au dixième anniversaire du salon pour 2019, prépare déjà pour l'an prochain les 20 bougies d'Atlanpack, nouvelle occasion de faire la fête au packaging.

## La mairie souhaite former un recours

Suite à la décision rendue mercredi par le tribunal administratif (lire CL d'hier) dans le litige qui oppose la commune à l'association Raby-Barboteau, Véronique Marendat, maire de Segonzac, a souhaité réagir. «La commune interjette appel pour défendre le service public communal des Segonzacais et protéger les résidents de l'Ehpad d'une augmentation du prix de journée», via un communiqué dont voici quelques extraits. «L'association créée en 1977 par la commune (...) lui était depuis 2006 juridiquement liée par une convention de service public. Cela (lui) a permis de bénéficier pendant de nombreuses années d'avantages liés à la gestion du service public (1,6 M€ de remboursement de TVA et de subventions sur les sept dernières années), une station d'épuration financée par les citoyens payant la redevance assainissement et la revente d'énergie bois par la commune subventionnée à 80 %. Ces avantages (...) ont ainsi permis un loyer moindre et de fait un prix de journée raisonnable pour les résidents.»

«Poussée à de multiples reprises par l'Agence régionale de santé, puis relancée par la directrice de l'Ehpad, la commune n'a eu d'autres choix que de lancer une procédure de délégation de service public», défend-t-elle. Et d'annoncer: «Le service public n'étant pas reconnu par la justice, la commune n'est plus que propriétaire des bâtiments et l'association deviendra son locataire. Dans ce



**Véronique Marendat et son conseil entendent faire appel de la décision rendue mercredi.**

Photo archives CL

contexte, les avantages préalablement concédés ne pourront être maintenus car ils constitueraient une aide économique à une organisation privée œuvrant dans le champ concurrentiel».

Et de préciser, à l'encontre de l'association: «Depuis l'achat de cette maison de retraite, les maires et élus ont tous été guidés par la volonté de la maintenir pour les Segonzacais. Nous souhaitions à tout prix sauvegarder ce service public et surtout protéger les résidents, mais l'entêtement du président de l'association Raby-Barboteau ne nous a pas permis de le faire. Nous gardons d'ailleurs à l'esprit que si l'association avait été retenue au terme de cette mise en concurrence, le président n'aurait pas contesté le contrat de délégation de service public.»

## Le déploiement de la 4G à l'étude

Lors du conseil municipal tenu mardi sous la présidence de Dominique Souchaud, maire, les élus ont adopté les décisions modificatives budgétaires et adopté le renouvellement et le réajustement de la ligne de trésorerie selon la convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes.

**Antennes 4G.** Concernant ce déploiement, une étude est en cours pour la mise en place d'antennes pour le déploiement de la 4G fixe et 4G LTE (long term evolution) sur le pylône communal.

**Travaux.** Des travaux d'entretien doivent être entrepris sur la toiture du bâtiment Jean Dubourg dans l'enceinte de la mairie. La consultation des entreprises con-

cernant les travaux au groupe scolaire du Canton-Buhet et la création de deux logements, est reportée en début d'année prochaine.

**Matériel.** Dominique Souchaud informe le conseil que le contrat de location du standard téléphonique sera résilié en fin d'année et que de nouvelles offres sont proposées. Après échanges de point de vue, le conseil approuve et décide de donner mandat au maire afin de négocier au mieux les conditions techniques, économiques et de choisir l'entreprise proposant la meilleure offre pour un nouveau standard. Il en sera de même pour les assurances des bâtiments et des véhicules.

**Questions diverses.** Un coin numérique est organisé un mercredi matin une fois par mois de 10 heures à 12 heures.

442069

### CHÂTEAUBERNARD (16)

Paul et Monique DEPLAT,  
Claude et Yolande DEPLAT,  
Serge et Maryline DEPLAT,  
ses enfants ;  
ses petits-enfants et leurs conjoints,  
ses arrière-petits-enfants,  
toute la famille,  
parents et amis  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

**M<sup>me</sup> Néva DEPLAT,**  
née FRUCHIER,

survenu dans sa 92<sup>e</sup> année.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mardi 12 décembre 2017, à 10 heures, en la chapelle des Templiers au bourg de Châteaubernard, suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

M<sup>me</sup> DEPLAT repose à la maison funéraire, entrée n° 1, à Gensac-la-Pallue, où la famille recevra des visites samedi 9 décembre et dimanche 10 décembre, de 15 h à 18 h.

*PF Hervot - F. Leduc,*  
maison funéraire du Plessin, 32, rue Balzac,  
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.

## ■ ÉCOLE

### La cantine scolaire est un «droit»

La cantine scolaire est *«un droit»*, selon le tribunal administratif de Besançon, qui a imposé hier au maire de la ville de réexaminer la demande d'inscription à la cantine d'un enfant de CE1, non admis faute de place. C'est la première fois en France qu'un tribunal administratif se prononçait sur ce sujet *«susceptible de concerner de nombreuses communes»* en France, selon le premier conseiller du tribunal bisontin, Jérôme Charret. Le tribunal administratif estime dans son jugement *«que les collectivités publiques qui choisissent de créer un service de restauration scolaire pour les écoles primaires (...) sont tenues de garantir à chaque élève le droit d'y être inscrit»*. Le tribunal a, en revanche, estimé que l'accueil périscolaire du matin et du soir n'était pas un droit.

## ■ ASSEMBLÉE

### Don de jours de repos aux aidants familiaux: le feu vert

Donner des jours de congé à des collègues s'occupant de personnes âgées ou handicapées: l'Assemblée nationale a voté hier cette possibilité en faveur des «aidants» avec 84 voix en première lecture, Insoumis et communistes s'abstenant, inquiets d'une atteinte aux droits à congés des salariés et d'effets pervers. Craignant une *«potentielle régression sociale»* si *«l'employeur se défait sur la solidarité entre salariés plutôt que d'accorder un congé à l'aidant»*, les Insoumis Jean-Hugues Ratenon et Bénédicte Taurine ont tenté de faire supprimer la mesure. S'inspirant d'une loi de 2014, qui permet le don de jours de repos à un autre salarié de la même entreprise dont un enfant est gravement malade, les députés UDI-Agir-indépendants (anciens «Constructifs») l'ont transposée.

# Cet après-midi



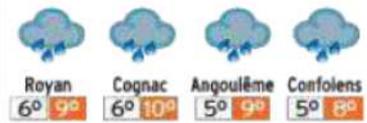
## Samedi



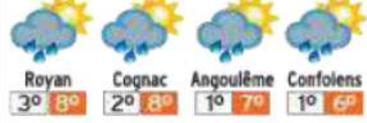
## Dimanche



## Lundi



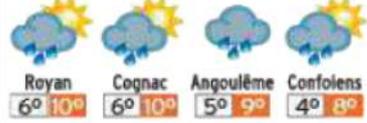
## Mardi



## Mercredi



## Jedi



### Quelques averses.

Le ciel est changeant avec de belles éclaircies, mais aussi quelques averses qui longent les îles et l'estuaire de la Gironde. Le vent est de Nord-Ouest modéré, à assez fort sur la côte avec des rafales approchant de 60 km/h l'après-midi.



## Les élus et forces économiques appellent à manifester ce matin

**TGV** « Modification d'horaires sans concertation, non-respect des engagements sur la qualité des dessertes, déni des attendus des usagers, des citoyens, des entreprises, des élus... Voilà l'attitude de la SNCF à notre égard. La situation ne peut plus durer! » C'est par ces mots que débute le communiqué dans lequel des collectivités, dont le Département de la Charente, Grand-Angoulême et la Ville d'Angoulême, ainsi que les forces économiques (CCI, Union patronale de la Charente), appellent les citoyens à se mobiliser, ce matin, à 8 heures, sur le parvis de la gare d'Angoulême. Les élus estiment que la SNCF méprise « un territoire dont l'économie impacte directement et positivement sur les chiffres du commerce extérieur de la France », alors les collectivités charentaises ont versé plus de 40 millions d'euros au chantier de la LGV Tours - Bordeaux. « Nous avons tenu nos engagements, à la SNCF de tenir les siens. »

## Thomas Mesnier en réunion publique

**POLITIQUE** Le député LREM (La République en marche) de la première circonscription de la Charente organise une réunion publique, ce vendredi à 19 h 30, au pôle Soelys de Soyaux. Thomas Mesnier compte évoquer les dix-huit premiers mois de sa mandature, et discuter avec la salle « sur les problématiques locales et nationales ».

## Le cri d'alarme des fonctionnaires des finances publiques

**MANIFESTATION** De nombreuses trésoreries ont déjà fermé en Charente, et celle de Ruelle est programmée en janvier 2018. Les trois syndicats, FO, Solidaires et CGT Finances publiques, appellent à la grève jeudi prochain, et à un rassemblement dès 8 h 30 devant la direction des Finances publiques de la Charente, rue Labachot (Champs-de-Mars), jour où doit se tenir un comité technique lo-

cal. « La direction doit nous annoncer où vont disparaître 21 emplois en 2018, avant une "pause" », font savoir les syndicats, très inquiets. Entre 40 et 50 suppressions d'emploi seraient envisagées en 2019. « Un abandon total des services de proximité au nom de l'alibi Internet inacceptable », ajoutent les syndicats.

# La dilution

# des animateurs culturels

**LYCÉES** En 2006, Poitou-Charentes avait créé des postes d'animateurs culturels dans les établissements. Ils défendent leur rôle, alors que la Nouvelle-Aquitaine réforme le dispositif

PHILIPPE MÉNARD  
p.menard@sudouest.fr

« C'est un calvaire. Chaque semaine, on a des informations hyper anxieuses. » Confession d'un animateur culturel dans un lycée charentais, qui préfère rester anonyme. La profession est sur les nerfs. Avec la fusion au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, leur rôle est remis en cause. Une pétition, lancée fin novembre (1), approchait hier les 4 500 signatures. Elle fustige un projet présenté mi-novembre à la Région. Leur nombre passerait de 88 à 60, répartis sur toute la Nouvelle-Aquitaine au lieu du seul Poitou-Charentes.

Ce dispositif spécifique à l'ancienne Région est un héritage de la gestion de Ségolène Royal. « Dans le cadre du budget participatif des lycéens, ils avaient exprimé le souhait de disposer de personnel pour les soutenir dans leurs projets et initier une dynamique culturelle et artistique », relate un animateur culturel charentais qui a fait partie de la première vague de recrutement, en 2006. Testés à travers des contrats aidés pendant deux ans, les postes avaient été confirmés deux ans plus tard.

## Les budgets coupés

Depuis onze ans, les actions ont fleuri tous azimuts. Partenariats avec des structures culturelles du territoire, organisation de festivals, tels que Créateur, en Charente, ou le festival interlycées à Saintes, accompagnement de prix littéraires, lancement de journaux lycéens, de web radios,

mise en place d'ateliers de pratique artistique, accueil de compagnies en résidence...

Les animateurs culturels nourrissent aussi la vie lycéenne au quotidien. « On voit moins des jeunes qui jouent au tarot dans leur coin. L'objectif n'est pas que tous deviennent artistes. Mais cela donne du relief à leurs années lycées », poursuit notre témoin. Pour lui, sans ces adultes, la gestion des « maisons des lycéens » (MDL), confiée aux élèves sous forme associative, deviendrait vite chaotique. Un signe : au lycée Louis-Delage, à Cognac, où l'animateur culturel est en congé parental, la

MDL est régulièrement fermée, constate un enseignant.

« L'objectif n'est pas que tous deviennent artistes. Mais cela donne du relief à leurs années lycées »

MDL est régulièrement fermée, constate un enseignant.

« Les projets ont permis aux professeurs d'illustrer leur enseignement différemment. On a la capacité à trouver les personnes "ressources" pour accompagner des actions », souligne l'animateur culturel charentais. « On a aussi cassé les barrières entre lycéens général, professionnel et technique. Les festivals interlycées contribuaient à calmer les rivalités », ajoute un de ses collègues.

Ils disposaient de moyens conséquents. C'est fini. « On n'a plus de budget. Tous les ans, on faisait deux ou trois résidences d'artistes, on travaillait avec des compagnies locales. Cela a aussi un impact sur les lieux

de diffusion. Pour certaines dates, les salles ont été remplies grâce à nos partenariats.»

#### « On ouvre des horizons »

En bout de chaîne, les intervenants habituels tirent la langue. Témoignage d'un jeune comédien et metteur en scène angoumois : « Pour moi, en moyenne, les lycées repré-

sentent 50 % de mon chiffre d'affaires. On ne m'appelle plus. Il va falloir que je me réoriente sur autre chose. Mais auprès de quel public ? Les collèges, on n'y va pas ou plus, les temps d'activité périscolaire dans les écoles se réduisent à peu de chagrin. » Il déplore une offre qui se cantonnerait aux seules activités sportives. « Le théâtre, cela donne de bonnes choses

avec les adolescents. On ouvre des horizons. C'était la seule façon de toucher ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un tissu familial qui leur donne accès à une offre culturelle. »

La Région explique qu'elle ne peut étendre la formule à tout son territoire (lire ci-dessous). « On confierait à chaque agent entre cinq à huit lycées. On va nous demander de faire

du soutien scolaire, de la lutte contre le décrochage scolaire, de mettre en avant les dispositifs lycéens sur l'orientation. Mais on n'a pas été formés pour ça ! Aujourd'hui, les jeunes ont besoin de proximité et d'accompagnement. Pas de prospectus ! Ils trouvent ce genre d'informations facilement sur Internet. Cela revient à faire de nous les VRP de la Région »,

fustigent les animateurs culturels charentais. Déjà meurtris par la suppression de primes qui représentaient 7 % de leur revenu annuel, ils ne comptent pas se laisser faire.

(1) Pétition intitulée « Maintien des animateurs culturels en lycées et extension du poste en Nouvelle-Aquitaine » sur le site [www.change.org](http://www.change.org).

## Magali Espinasse (FSU) : « On se prive d'une expérience acquise »

La FSU (Fédération syndicale unitaire) est très remontée contre ce choix de la région. Les contraintes géographiques lui apparaissent insurmontables. Et si on encourage une mobilité avec des glissements de postes, elle s'insurge car, explique Magali Espinasse, « on se prive d'une expérience acquise. Ce métier n'existait pas avant, les agents ont été formés spécialement. »

La co-secrétaire académique Snes-FSU déplore en outre la limitation à 60 territoires concernés et quand on lui dit que la Région a voulu privilégier les plus en difficultés, elle répond : « C'est pour faire avaler la pilule. »

De plus, l'orientation de missions vers un accompagnement à l'orientation l'indispose. Elle estime que les conseillers d'orientation sont compétents et là pour ça. Point final. « Tout ça, c'est parce que la Région a la compétence de la formation », s'insurge Magali Espinasse.



Magali Espinasse, co-secrétaire académique Snes-FSU. CAPTURE D'ÉCRAN FRANCE 3

## La réforme face à l'obstacle de la mobilité



C'est à l'initiative de Ségolène Royal que ce dispositif a été créé. PHOTO ARCHIVES XAMER LÉOTY

**ANIMATEURS CULTURELS** Impossible de multiplier par trois leur nombre. Le dispositif de Ségolène Royal est maintenu mais complètement réformé et étendu à la Nouvelle-Aquitaine

Le début du texte de la pétition, qui a recueilli pas loin de 5 000 signatures, donne le ton : « Après deux ans d'incertitude, le couperet est tombé : la mort des animateurs culturels est validée ! M. le Président de la Nouvelle-Aquitaine et son administration ont décidé de réduire à 60 l'effectif des animateurs culturels [...] sur les 84 061 km<sup>2</sup> de la Nouvelle-Aquitaine, sachant qu'actuellement les animateurs culturels sont encore 88 sur l'ancienne région Poitou-Charentes (25 809 km<sup>2</sup>). »

C'est un peu caricatural. À terme, le nombre de ces animateurs culturels qui travaillent dans des lycées (88 agents aujourd'hui, exclusivement dans l'ex-Poitou-Charentes) risque de chuter un peu, mais aucun arrêt de mort n'a été signé. Et pour l'instant, aucun

poste n'est supprimé. D'évidence, la question de maintenir ou non ce dispositif s'est posée. Comme la Région l'estime pertinent, elle le reconduit. Mais, c'est une obligation légale, elle doit l'étendre à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Pour des raisons financières, le nombre futur d'animateurs pour la totalité de la région ne peut être fixé à l'aune du nombre existant (88) dans l'académie de Poitiers. Il en faudrait au moins trois fois plus. Comment faire alors ?

La Région a choisi de tout changer en fait. Elle va modifier les missions de ces animateurs en privilégiant l'accompagnement à l'orientation sans négliger pour autant l'éducation artistique et culturelle. Et sans empiéter, insiste-t-on à la Région, sur le travail des conseillers d'orientation concernés.

Parallèlement, des secteurs en difficulté ont été repérés et 60 zones d'actions ont été définies en Nouvelle-Aquitaine. L'idée est d'aider ainsi les élèves de certains établissements en considérant que d'autres en ont moins besoin ou même pas besoin du tout. Chaque agent interviendra dans plusieurs établissements, cinq en moyenne.

#### Aucune mutation forcée...

En dehors de la fronde qu'elle suscite, cette réforme sera compliquée à mettre en place car la Région s'est engagée à ne forcer aucun agent à bouger. Le redéploiement et les modalités d'accompagnement seront présentés le 30 janvier. La mise en pratique est prévue pour septembre 2018. Mais à la Région, on sait

bien que tout ne sera pas résolu en si peu de temps. À défaut de le lui obliger, il va falloir quand même convaincre les agents d'accepter des mutations. Le turnover spontané (10 %) ne sera pas suffisant. La Région mise aussi sur l'évolution de carrière de certains agents qui ont passé des concours pour s'orienter vers de nouvelles missions. Les postes vacants seront ouverts à d'autres agents, dans les 60 territoires définis.

Pour la petite histoire, les élus et les personnes de droite en général qui ont tant vilipendé la politique de Ségolène Royal, jugée onéreuse et superficielle, se vantent de signer cette pétition. Or, l'existence de ces animateurs est bel et bien liée à une initiative de l'ex-présidente de Poitou-Charentes.

Marie-Claude Aristégui

# L'UACF se cherche un avenir et un budget

**FOOTBALL** Le club engage un débat musclé, tiraillé entre l'envie de monter en national et les contraintes d'un budget de régional. Son président pourrait partir en fin de saison

JONATHAN GUÉRIN  
j.guerin@sudouest.fr

Comment boucler le budget et que faire avec ? Voilà les deux questions posées, mercredi soir, lors de l'assemblée générale de l'UA Cognac Football. Les comptes prévisionnels du club font état d'une perte de 30 000 euros la saison passée et de 40 000 euros pour 2017-2018 (sur un total de 353 000 euros). Inquietant mais pas catastrophique : la vente du stade de la Belle-Allée à Grand-Cognac a permis d'encaisser 260 000 euros. « Mais il faut savoir dans quelle cour on veut jouer », pose Gérard Seguin, le président.

Car le club est à la croisée des chemins. « Il y a deux possibilités, expose-t-il. Soit nous passons au niveau national, au plus tard en 2018-2019, soit on reste en régional pour des années et, alors, il faut mettre un coup de ciseau dans le budget tout de suite. »

## Un malaise avec l'Agglo

L'argent semble donc être le nerf de la guerre. Pour monter à l'échelon national et y rester, une rallonge de 100 000 euros sera nécessaire. Et elle ne viendra pas de Grand-Cognac. L'Agglomération a déboursé 5 millions d'euros pour le déménagement et la construction du stade Claude-Boué. « La subvention est en baisse mais, avec 94 500 euros, on sait qu'on n'est pas les plus mal lotis. Toutefois, il faut une visibilité dans l'avenir



Gérard Seguin estime que le club doit choisir « une ambition » et adapter son budget en conséquence. PHOTO J.G.

pour savoir quelle ambition nous devons avoir. » Mais, pour Gérard Seguin, l'affaire ne concerne pas que l'argent : « On se sent un peu abandonné par Grand-Cognac. Les élus ne viennent plus. Un terrain est mal éclairé mais personne ne vient réparer, malgré les demandes. » Le rapprochement avorté avec le club de Châteaubernard pèse toujours : « Les politiques ont voulu ce mariage mais sans être pro-actifs. Moi, j'ai tendu des perches mais ça ne s'est pas fait. Aujourd'hui, on nous oblige à disposer d'un bureau pour Châteaubernard mais il reste vide alors que nous avons besoin de place. »

On perçoit donc que, pour le président de l'UACF, c'est surtout ra-

geant d'avoir autant de possibilités mais si peu de visibilité : « On a un super équipement, une bonne réputation et une grande crédibilité, ce qui explique que nous ayons 450 licenciés. Tout le monde nous donne favoris cette saison. J'ai cru au projet de devenir un grand club. Mais la question financière reste un problème. »

## Une fusion avec Angoulême ?

Des revendications qui ne semblent pas être la priorité de Grand-Cognac, empêtré dans une crise de gouvernance depuis la démission, mercredi, de son président, Michel Gourinchas. Gérard Faurie, vice-président en charge des sports, fait un brin d'humour : « Si je suis tou-

## GOVERNANCE

Dans les coulisses, il se murmure que Gérard Seguin a voulu quitter la présidence en juin. « Je ne veux pas lâcher l'affaire comme ça, répond l'intéressé. Je suis simplement lassé des comportements négatifs et suspicieux en interne. Il faut rappeler que personne ne voulait du poste, lorsque je suis arrivé il y a cinq ans, car le club était au bord du dépôt de bilan. Mais on a redressé les comptes. »

Alors, restera-t-il à la fin de la saison ? « J'ai connu l'époque où on est descendu de National et la galère que c'était. Donc on verra... » En creux, on pourrait comprendre que le fait de rester en régional pourrait pousser Gérard Seguin à partir, faute de challenge.

jours à mon poste la semaine prochaine, je tâcherai d'organiser une réunion entre les clubs de Cognac et Châteaubernard pour avancer. Concernant l'ambition de l'UACF, il faut rester raisonnable. Le club n'a peut-être pas les moyens financiers d'aller plus loin. » Romuald Cary, adjoint aux sports à Cognac, décomplexé l'UACF : « On leur a demandé de s'ouvrir au plus grand nombre et d'être un club formateur, ce qu'ils font très bien. »

Gérard Seguin, lui, anticipe : « Le territoire a déjà un club de basket et de rugby performant. Dans un contexte budgétaire tendu pour les collectivités, notre avenir passe peut-être par un rapprochement avec l'équipe d'Angoulême. »

# Les étudiants de FS Pack encore primés

**VS PACK** Deux projets des étudiants de Louis-Delage ont séduit le jury du Freepack spirit

Créé en 2003 et organisé par l'Institut national du design packaging (INDP), le concours Freepack spirit est ouvert aux étudiants en école de design et/ou conception d'emballages, arts graphiques, communication visuelle et beaux-arts.

Et, à ce petit jeu, les étudiants de la Formation supérieure de packaging (FS Pack), installée au lycée Louis-Delage, ont toujours brillamment tiré leur épingle du jeu. Et cela a encore été le cas cette année. Sur les 16 projets en lice retenus sur la thématique « Packaging connecté, packaging augmenté », quatre étaient issus de la filière cognac.

## Deux prix

Et, au bout du compte, deux ont dé-

croché un prix. Alors, certes, contrairement à la précédente édition, les étudiants cognaçais ne sont pas montés sur la plus haute marche du podium. Mais ne faisons pas la fine bouche, la performance est tout de même à souligner.

Thiphaine Bernard, Mégane D'Incau et Clément Rabillard ont, ainsi, obtenu le deuxième prix avec leur projet Ginky. Une bouteille de gin personnalisable en « duty free » dans laquelle le voyageur peut intégrer une photo de son voyage en temps réel et choisir une gravure sur le bouchon en faisant un tampon encreur. Joséphine Allaine, Emilie Audurier et Remy Asselin ont reçu un Coup de cœur Technique pour leur bouchon à em-



Les lauréats des prix Freepack spirit. PHOTO D. F.

preinte digitale qui permet d'éviter que le flacon soit volé ou utilisé par des indésirables.

Le Premier prix a été attribué à Amélie Stoffel, Lise Dillies et Faustine Flamand, étudiantes en licence pro conception, design industriel et emballage à l'IUT de Reims. Leur

projet, Wave vodka, consiste à transformer le packaging, de forme pyramidal, en tour de son où est posé le téléphone portable. Un QR code imprimé sur le socle dirige vers un site de jeu musical blind test, spécialement conçu pour le projet.

**Didier Faucard**

# Chacun a sa vérité

**GRAND-COGNAC** En réponse à la crise sur la dotation de solidarité, les maires de Grand-Cognac veulent étudier une sortie de l'Agglo

PHILIPPE MÉNARD

Réunis lundi, les maires de Grand-Cognac ont décidé d'étudier une sortie de l'Agglomération de Grand-Cognac. C'est cette perspective qui a mis le feu aux poudres en conférence des présidents, affirme Annick-Franck Martaud, ancien président de la Communauté de communes (CdC) de Jarnac. « Quand on les a interrogés sur leur volonté de rompre, cela a envenimé les débats. C'est inadmissible, d'autant plus qu'ils ne nous en avaient pas parlé. C'est un signe que l'on ne peut pas travailler ensemble », s'insurge le maire de Houlette.

Cette étude était une « idée collective », admet Michel Gourinchas. Le maire de Cognac, qui a démissionné de la présidence de l'Agglomération mercredi matin (lire notre édition d'hier), la considère comme « l'expression du mécontentement » des maires de Grand-Cognac. Il sait qu'une tentative de sortie de l'intercommunalité est vouée à l'échec. « Le préfet ne veut pas en entendre parler. »

## « Apprendre de cet échec »

« Chacun a sa manière de voir », poursuit-il. Mais, pour lui, c'est bien le blocage autour de la dotation de solidarité communautaire qui a con-



J.-P. Zucchi, V. Marendat et M. Gourinchas. PHOTO ARCHIVES P.H.M.

duit au clash. « Chacun raisonne par rapport à son territoire. Le pas qui devait être fait pour avancer n'a pas été fait. » « Je suis modéré. Je souhaite que ça remarque », insiste Annick-Franck Martaud. Même discours chez Jean-Paul Zucchi, ancien président de la CdC de Châteauneuf, qui voit toujours l'Agglomération comme « une bonne idée ». Et tient à ce que la ville-centre, Cognac, soit représentée dans l'exécutif par un élu de sa majorité municipale.

« On est un peu tous abasourdis. On doit apprendre de cet échec », estime Véronique Marendat qui présidait la Grande Champagne. Elle conteste l'idée d'un malaise, soulignant les excellentes relations humaines avec Michel Gourinchas. « On avait plaisir

à se retrouver le mercredi matin avec les vice-présidents », affirme-t-elle. La maire de Segonzac voit dans cette crise une illustration de la « fracture territoriale entre ville et ruraux ». « Toutes les communautés où ils ne sont pas capables de s'entendre, d'introduire de l'équité territoriale, ça ne marche pas. L'esprit communautaire, ce n'est pas naturel. » Selon elle, la réalité des comptes viendra confirmer l'approche rigoureuse du budget par les « ruraux ». Une sortie de l'Agglomération de l'ex-Grand-Cognac ? « Il ne faut pas raconter de blagues et ajouter de la crise à la crise », tranche-t-elle. Pour la suite, Annick-Franck Martaud a son idée : Jérôme Sourisseau est « le plus compétent pour administrer » l'Agglomération.

# Logélia réfute les causes de la grogne de la locataire

**CROUIN** Une jeune femme se plaint de problèmes dans son appartement. Le bailleur social répond

**DIDIER FAUCARD**  
d.faucard@sudouest.fr

Le torchon brûle entre Daisy Desirliste, locataire d'un appartement dans un immeuble situé à Crouin, et son bailleur social Logélia.

La jeune femme, maman de jumeaux âgés de cinq mois, installée depuis le mois d'avril, ne décolère pas et l'a, notamment, fait savoir sur Facebook par un post rageur qui a d'ailleurs suscité pas mal de réactions dont beaucoup de soutien. Au cœur de son mécontentement, le chauffage. « Toute la semaine dernière, il n'a pas fonctionné. Il faisait 16 °C dans l'appartement. Je ne pouvais pas garder mes enfants dans ces conditions. Ma mère les a pris. Et puis, heureusement, des voisins m'ont prêté un chauffage d'appoint », témoigne-t-elle.

Ce qui la met d'autant plus en rogne, c'est le sentiment de n'avoir pas vraiment été entendue par l'agence de Cognac. « J'ai appelé plusieurs fois



Daisy Desirliste montrant les traces de moisissures. PHOTO D.F.

dans la semaine, sans résultat. Le samedi, j'ai même appelé l'astreinte d'urgence et là je me suis fait envoyer ch... », poursuit-elle. Finalement, un agent est venu lundi dernier « mais il a juste constaté et n'a rien fait. En fait, c'est un ami qui a rétabli le chauffage en tapant sur le radiateur. »

Ce n'est pas le seul dysfonctionnement qu'elle constate dans cet appartement. Des traces de moisissures se trouvent dans la chambre où dorment les bébés. « Et puis j'ai un balcon que je ne peux pas utiliser (elle est au rez-de-chaussée, NDLR), j'y trouve toujours de l'urine de chien et des déchets », se plaint-elle. Et tou-

jours l'impression de se heurter à un mur face à ses demandes. « Je passe, peut-être, pour une emmerdeuse mais je ne lâcherai rien. J'ai vécu quinze ans à Angoulême sans qu'il y ait de problèmes, ce n'est pas le cas ici. »

## La réponse de Logélia

Le discours, on s'en doute, n'est pas vraiment le même du côté de Logélia. Et, notamment, chez Olivier Pucek, le directeur chez qui on vous renvoie pour évoquer ce dossier. Un directeur visiblement agacé « car ce n'est pas la première fois que je dois l'évoquer ». Pour lui, il n'y a clairement

pas eu faute de Logélia sur ce dossier. « Nous avons un système très précis qui enregistre les appels et celui de cette femme a été enregistré le 30 novembre. L'agent est intervenu le 4 décembre. C'est un délai, je pense, raisonnable », affirme-t-il. Retournant la situation : « Quand il y a un problème de chauffage, chez moi comme ailleurs, le plombier n'intervient pas de suite. De plus, nous avons 7 000 logements à gérer, il est normal qu'il y ait des problèmes par moments mais, globalement, les gens sont satisfaits de nos services », assure-t-il.

Pour lui, il n'y a pas de souci, non plus, avec le travail effectué par l'agent. « C'était juste un problème de tirette, cela a été fait. Cette dame ne savait visiblement pas faire marcher son chauffage », exprime Olivier Pucek. Lequel admet, en revanche, un problème de VMC « poussive que nous allons changer. Nous allons également regarder cette question de moisissure. »

Quant au balcon, « c'est une question de conflit de voisinage avec sa voisine du dessus dont le chien urine sur le balcon et ça coule dessous. Mais, là, nous n'avons aucun moyen d'intervenir », concède le directeur qui, de son côté, déplore les appels trop fréquents de la locataire.

# Des promesses de 4G sur le territoire de la commune

La réunion du conseil municipal s'est tenue mardi 5 décembre et portait entre autres sujets sur l'implantation d'antennes sur le pylône communal avec raccordement aux réseaux dans le but de recevoir la 4G. Après discussion, les élus valident et autorisent cette implantation d'antennes sur le pylône.

Ensuite, le maire Dominique Souchaud a informé de la mise au point de divers contrats et consultations. Pour le groupe scolaire du Canton Buhet, la rénovation d'une partie de la bâtisse avec création de deux logements est actée mais il s'avère préférable d'attendre un à deux mois pour les consultations des entreprises et ce, eu égard à leur charge actuelle de travail en cette période de l'année.

## Les détails des travaux

Il s'agit plus précisément d'aménagements que porteront sur la mise en conformité électrique d'un Tibis et d'un T4 avec contrôle de la toiture, mise en place de deux ouvertures de toits, pose de Placoplâtre



**Le pylône communal permettra bientôt aux habitants de recevoir la 4 G.**

PHOTO C.-C. G.

avec isolation thermique, ajout d'un ensemble sanitaire plus cuisine et salle d'eau avec WC dans le Tibis, plus cuisine et eau chaude dans le T4 ainsi que le changement de deux ouvertures (porte et fenêtre) et la fourniture d'aménage-

ments intérieurs : boiserie, escalier, sols, peintures, etc. Toujours dans les prévisions d'achat, il est évoqué celui d'un standard téléphonique pour la mairie. Deux propositions ont été réceptionnées, l'une émanant d'une filiale d'Alcatel pour un montant de 3 525,60 € TTC, l'autre émanant d'Orange pour 3 851 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat et donne mandat au maire pour négocier au mieux les conditions techniques et économiques et ainsi de choisir l'entreprise qui propose la meilleure offre.

Parmi les questions diverses il a été abordé la mise en place d'un « Coin numérique » à la salle Jean-Vignaud. Les rencontres numériques à destination des seniors auront lieu une fois par mois, le mercredi de 10 heures à midi les 13 décembre, 10 janvier et 14 février prochains.

Quant à la présentation des vœux par Dominique Souchaud, elle aura lieu à la salle des fêtes le 8 janvier, à 18 h 30.

**Colette-Christiane Guné**

# Un débat « constructif » autour d'une convention

Parmi les dossiers à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, celui de la signature d'une convention avec l'Établissement public foncier (EPF) géré par la région Nouvelle-Aquitaine, a provoqué un long débat « constructif », « il s'agit d'un gros dossier du mandat », selon le maire Dominique Mercier. L'élus précise que plusieurs projets sur la commune sont à l'étude (extension de la boucherie, aménagements divers aux Sapins...), ajoutant que Grand Cognac pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

« Cette convention présente un grand intérêt sur notre territoire ; elle peut nous aider l'acquisition, la gestion, la cession de biens à vocation culturelle, sportive, commerciale, sociale. » Après la lecture des modalités de la convention, qui serait signée pour une durée de cinq ans, les élus ont débattu, avant d'adopter à l'unanimité l'autorisation de sa signature.

## Dans les autres dossiers

Le Conseil a voté le maintien du taux de 1% de la taxe d'aménagement ;

l'autorisation de signer le bail de reprise de La Mansio en respectant la décision du tribunal, avec le même loyer, en soulignant le maintien de la véranda financée par la commune. Une régie est créée pour un projet de commerce ambulante et le devis d'achat de rideaux pour le Centre social est accepté pour un montant de 3 445 euros (réparti par tiers entre la commune, le club de l'Âge d'Or et le Centre social).

Un nouvel appel d'offres est en cours pour la poursuite des travaux de La Charmille (huisseries et verrière). Le Conseil a l'espoir que le rez-de-chaussée soit terminé fin janvier et la fin des travaux espérée en juin 2018. Une réflexion est en cours pour confier la gestion des animations au Foyer rural.

Les élus ont exprimé le regret que les soucis de réception en téléphonie sur le territoire ne soient toujours pas réglés depuis deux ans, malgré de multiples démarches. La cérémonie traditionnelle des vœux est fixée au vendredi 12 janvier à 18 h 30.

**Samuel Méchain**



L'état de cette maison inquiète les élus. PHOTO DE LA MAIRIE